

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins 67 expulsions de 6 lieux de vie informels



Au moins 61 tentes dont 6 remplies d'affaires personnelles et 10 bâches volées



Au moins 8 personnes exilées arrêtées lors des expulsions et de nombreuses autres à la gare de Calais ville.



Au moins 1 matelas volé



Au moins 46 Mineur.es Non Accompagné.es rencontré.es**



Au moins 5 vélos volés

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis à des placements en rétention administrative alors illégaux.



Durant les opérations d'expulsions, les membres HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois juillet 2023.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques, et parfois même de famas. Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

Le 1er juillet, des agents de la police nationale ont secoué plusieurs tentes sur un lieu de vie en disant "Hello everybody, police ! Wake up, wake up !"

Le 3 juillet, un homme est stoppé et repoussé hors du périmètre. Il est poussé par des agents de la police nationale en dehors du périmètre.

Ce mois-ci, au moins 3 personnes n'ont pas été autorisées à récupérer leurs affaires et sont restées bloquées au périmètre.

Les forces de l'ordre ont eu très régulièrement des échanges avec les personnes exilées sans avoir recours aux traducteurs. Le 31 juillet les expulsions de quatre lieux de vie se sont faites sans traducteur.

Harcèlement des observateur.ice.s lors des expulsions :

Plusieurs tentatives d'intimidation :



Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO. L'équipe HRO s'est vue imposer un périmètre au moins 51 fois ce mois-ci, et les membres HRO ont été escorté.es 9 fois par les forces de l'ordre en dehors de ces périmètres.

De nombreuses tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi elles, les membres HRO ont été filmé.es 5 fois dont 3 fois sans avoir été prévenu.es au préalable, et se sont vu.es contrôler leur identité à 5 reprises.

Le 11 juillet, un agent CRS interdit les membres HRO de publier des images de lui, il menace d'aller vérifier sur les réseaux sociaux, en prenant les prénoms de l'équipe.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de mai alors qu'elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.